



# MUNI-NOUVELLES

Journal de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme  
www.stthomasdidyme.qc.ca

Volume 34, numéro 1

19 janvier 2015



## Carnaval de St-Thomas



23 au 25 janvier 2015 à la Salle Gaieté

### Vendredi soir

18h

**Patinage libre**  
sur patinoire extérieure

19h

#### Poker

Pour inscription et information:  
Bernard Landry  
418-274-2604

#### Activité

##### « Café clair de lune »

Apportez vos raquettes ou bottes de marche ainsi que vos lampes de poche et joignez-vous à nous pour une randonnée en forêt. Départ à la petite salle, prix à gagner pour enfants et adultes.

Musique, jeux de société et breuvages chauds vous attendent à la salle après la promenade.



**Pour infos :**  
**418-618-7649**

### Samedi p.m.

9h

**Déjeuner des Placoteux**

12h

**Diner Pizza**

À partir de 13h

**Rallye « Connais-tu ton St-Tho? »**

Un rallye aura lieu dans les rues de St-Thomas. Venez vous inscrire à la salle et testez vos connaissances sur votre municipalité.

**Parties de hockey amicales**

Pour inscriptions : Francis Girard  
au 418-637-6191

**Activités pour petits et grands**

Glissade, maquillage et activités organisées pour les enfants.

15h

**Dégustation de  
tire d'érable**



### Samedi soir

18h

**Souper fondue et soirée  
dansante**

Venez vivre notre nouvelle formule  
souper-animation et soirée  
dansante avec **Célébrason, la  
disco-mobile officielle des  
radios NRJ 94.5 et Rouge FM  
96.9!** Répertoire musical varié et  
plaisir garanti!

Les billets du souper sont en vente  
auprès des membres du comité, à  
l'épicerie Luc Simard et au bureau  
de la Municipalité

Jusqu'au 16 janvier : 25\$

Après le 16 janvier : 27\$

Il est aussi possible de réserver  
une table (10 personnes) :

**418-618-7649**

### Dimanche

#### Brunch

On se donne rendez-vous au  
Centre touristique Lac-À-Jim

## BUDGET MUNICIPAL

Le conseil municipal a adopté le budget de l'année en cours le 22 décembre dernier. En voici les faits saillants :

Le remplacement, en 2014, de la subvention pour la taxe de vente du Québec par un nouveau remboursement basé sur le montant réellement payé a été grandement défavorable pour notre municipalité. À preuve, en 2013, nous avons reçu une subvention de 90 295 \$ alors que le remboursement pour les taxes perçues en 2014 a été de 47 670 \$ : une perte de 42 625 \$. En demandant un effort additionnel en 2015, le gouvernement augmente notre perte de revenus de 52 341 \$ par rapport à il y a deux ans.

Pour qui veut faire des comparaisons entre les comptes de taxes de 2014 et 2015, le dépôt d'un nouveau rôle triennal d'évaluation équilibré ajoute un niveau de difficulté supplémentaire. La rééquilibrage fait en sorte que l'évaluation des catégories d'immeubles est ajustée pour tenir compte des conditions changeantes du marché. Ainsi, on verra l'évaluation de terrains de bleuetières augmenter de 100 à 300 % alors que des immeubles industriels peuvent diminuer de 11 %. Dans un tel contexte, comment ne faire que des heureux ?

Voilà pour la présentation du contexte. Pour ce qui est du budget proprement dit, le montant total des dépenses est de 1 321 706 \$ soit une augmentation de 1,2 % par rapport au budget d'il y a deux ans. Tous les postes budgétaires ont été passés en revue par les membres du conseil et la marge de manœuvre est très restreinte. Dans cette année de compression supplémentaire demandée par notre gouvernement, il faudra agir avec prudence pour le développement de notre milieu sans toutefois négliger l'entretien minimal requis par nos équipements et infrastructures.

L'adoption de nouveaux programmes incitatifs pour la famille, la rénovation domiciliaire et l'installation de nouvelles familles dans notre milieu ainsi que des crédits de taxes pour l'implantation ou l'amélioration de commerces et industries sont les mesures pour lesquelles le conseil espère créer des conditions gagnantes pour la relance économique de notre municipalité.

La bonne nouvelle c'est qu'aucun des taux de taxes de services n'est touché si ce n'est l'apparition d'un nouveau tarif pour les gens qui ne paient pas de taxes de vidanges : Une compensation au montant de 15 \$ annuellement pour l'enfouissement sanitaire sera désormais chargée.

Le taux de la taxe foncière générale diminue de 0,12 cents. Il est maintenant de 1,15 \$/100\$ d'évaluation.

Le nouveau rôle d'évaluation au montant de 53 482 500 \$ se répartit comme suit :

### Type d'évaluation

Résidences-logements	21 691 900 \$
Chalets	15 624 400 \$
Industries	1 945 900 \$
Commerces, loisirs, services	768 900 \$
Fermes-boisés	6 331 600 \$
Autres	7 119 800 \$
Total	53 482 500 \$

Selon les projections que nous avons faites, le compte de taxes d'une résidence connaîtra une augmentation moyenne de 76,15 \$ par rapport à 2014 tandis que l'augmentation moyenne d'un chalet sera de 117,55 \$ pour la même période.

Nous vous invitons à lire les renseignements suivants concernant le rôle d'évaluation. Il répond à plusieurs interrogations qui nous sont souvent posées.

## ÉVALUATION MUNICIPALE

Tel que l'ordonne la *Loi sur la fiscalité municipale*, un nouveau rôle d'évaluation foncière a été confectionné pour les années 2015-2016-2017. Il est à noter que les évaluations n'avaient pas été modifiées depuis trois ans sauf dans les cas de rénovation.



Les transactions de janvier 2011 à décembre 2013 ont servi de base pour établir les nouvelles valeurs inscrites. Nous recevons du bureau de la publicité des droits tous les contrats concernant les immeubles et nous les analysons tout comme le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire d'ailleurs. Pour ce rôle, 89 contrats ont servis pour notre analyse. À la lumière de ces informations, les valeurs ont varié parfois à la hausse, d'autres fois à la baisse selon les tendances du marché de chacun des secteurs de la municipalité.

### Variation des valeurs

En examinant votre nouvelle évaluation, vous remarquerez qu'il existe une variation entre la valeur antérieure de votre propriété et celle inscrite au nouveau rôle d'évaluation 2015-2016-2017. L'ancienne évaluation indiquait la valeur de votre propriété au 1<sup>er</sup> juillet 2010 alors que la nouvelle indique sa valeur au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Trois ans se sont donc écoulés entre ces deux indications de valeurs, trois ans où le marché immobilier a connu des fluctuations. Les valeurs inscrites au nouveau rôle d'évaluation 2015-2016-2017 en sont le reflet.

Les valeurs inscrites au rôle d'évaluation représentent la valeur marchande au 1<sup>er</sup> juillet 2013 qui est la date de référence du rôle d'évaluation pour les trois prochaines années. Si aucune modification à la propriété n'est effectuée, la valeur actuelle ne sera pas modifiée avant 2018.

### Processus de révision

À ce stade-ci, il est plus opportun de vous poser cette question. Est-ce que le 1<sup>er</sup> juillet 2013, la valeur marchande de mon immeuble correspondait bien à celle inscrite sur le rôle d'évaluation? » Dans le cas d'une réponse négative, vous avez jusqu'au 30 avril 2015 pour faire une demande de révision.

Avant de déposer une demande de révision formelle, nous vous suggérons de contacter votre municipalité pour obtenir plus d'informations ou encore pour fixer un rendez-vous afin de rencontrer un évaluateur. (418 274-3638).

Par la suite, si vous croyez toujours que votre évaluation n'est pas conforme à la valeur marchande, vous pourrez faire une demande de révision avant le 1<sup>er</sup> mai 2015 et une réponse écrite vous sera transmise avant le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Après cette étape, vous disposez d'un recours devant le Tribunal Administratif du Québec (T.A.Q.). Le détail des modalités est indiqué au verso de votre compte de taxe.

Espérant que ces informations sauront vous apporter quelques éclaircissements, sur votre évaluation municipale.

Source : Votre évaluateur municipal.

## ATELIER SUR LES ACHATS INTERNET

Il manque quelques inscriptions pour que le service budgétaire et communautaire de la MRC de Maria-Chapdelaine puisse dispenser à Saint-Thomas-Didyme l'atelier : « *les achats internet : comment faire ses achats en toute sécurité* ». Cet atelier est dispensé gratuitement ici dans notre milieu. Ceux et celles que ce cours peut intéresser sont priés de donner leur nom le plus rapidement possible à Francine : 418 276-1211.



## FADOQ : BRUNCH ST-VALENTIN

Un brunch de la St-Valentin est organisé au local de la FADOQ le mardi 10 février à 11 H 00 au local. Coût de 8 \$ par personne.



Une conférencière invitée nous entretiendra sur les services budgétaires. Prix de présence et jeux de société. Vous êtes tous et toutes les bienvenus(e)s. Info : Cécile Bergeron 418 274-3493.

## PERMIS DE VENTE DE BOISSON

Nous voulons apporter une précision à propos des permis de vente de boissons alcooliques car il a été remarqué à plusieurs occasions que plusieurs personnes apportent leurs propres consommations dans des lieux où il y a un permis de vente de boissons alcooliques. La loi interdit formellement cette pratique et un organisme peut être mis à l'amende pour tolérer cette situation.

Convenons qu'il est difficile pour les organismes à but non lucratif d'être intransigeant sur l'application de la loi. Vous êtes leurs membres dans bien des cas et les organisateurs voudront toujours éviter les problèmes avec leur public. Dans un même temps avouez qu'il n'est pas très élégant de persister à défier les règles établies par l'autorité.

Le présent message voulait vous sensibiliser à cette réalité et vous demander de respecter la loi. Vous remarquerez aussi que nos organismes à but non lucratif qui demandent un permis de vente de boisson fixent toujours des prix de vente qui sont très raisonnables. Il s'agit souvent de la seule source de revenus autonomes dont ils disposent, lesquels revenus sont réinvestis dans notre milieu pour le bénéfice de tous. Merci de les encourager et de leur éviter d'éventuels problèmes.

## PRÉVENTION DES INCENDIES

En cette période de l'année, les appareils de chauffage sont fortement sollicités. L'accumulation possible de crésote pourrait alors obstruer le conduit de fumée ou la cheminée, ce qui pourrait occasionner un retour de fumée à l'intérieur de votre résidence ou un incendie. Il est donc très important d'entretenir adéquatement votre appareil de chauffage et ses composantes.

De plus, nous vous rappelons que lorsqu'un système de chauffage d'appoint autre qu'électrique est présent dans la résidence, il est obligatoire d'avoir un avertisseur de monoxyde de carbone, tel que le stipule la réglementation municipale.

Dans les prochaines semaines, des pompiers procéderont à des visites résidentielles dans certains secteurs de la municipalité, comme à chaque année. Ceux-ci vérifieront vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone.

Pour toutes questions, bien vouloir communiquer avec le bureau de prévention :

1442, avenue du Rocher, Normandin (Québec)  
G8M 3Y1 ☎ 418 274-2004 poste 3242

☎ 418 274-2111

✉ : [preventionniste@ville.normandin.qc.ca](mailto:preventionniste@ville.normandin.qc.ca)

Merci de votre attention.

Votre bureau de prévention

